MISSION LOCALE POUR LES JEUNES PAU-PYRÉNÉES

Le Réseau des Missions Locales

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées

Sommaire

1 *Typologie des jeunes accompagnés par la Mission Locale*

2 *L'accueil*

3 *La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à l'emploi*

4 *La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la formation*

5 *Les dispositifs de soutien à l'insertion sociale*

6 *La vie associative et institutionnelle*

7 *Perspectives et orientations 2018*

l'Europe s'engage en France – Fonds Social Européen

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-20 20

UNION EUROPEENNE

Liberté • Égalité • Fraternité – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Nouvelle-Aquitaine

Pyrénées Atlantiques Le Département

PAU Béarn Pyrénées Communauté d'Agglomération

Pays de Nay Communauté de communes

Présentation de la Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées

► *Un maillage territorial dynamique et historique*

La Mission Locale de Pau est la 2ème créée en 1982

L'intervention de la Mission Locale Pau-Pyrénées couvre l'ensemble des territoires de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (31 communes / 162 000 habitants) ainsi que la Communauté des communes du Pays de Nay (29 communes / 29 305 habitants).

Depuis sa création, la structure s'est donnée pour ambition de développer une proximité, au plus près des territoires et des habitants, en prenant en compte le critère des moyens de mobilité de ses usagers.

Une emprise territoriale évolutive qui se traduit actuellement par :

- ⇨ une implantation centrale sur Pau ;
- ⇨ 3 antennes délocalisées sur les communes de Billère, Lons, Pau quartier Saragosse;
- ⇨ 1 mise à disposition de personnel sur le Club Emploi Développement du Hameau à Pau ;
- ⇨ 5 permanences hebdomadaires sur les communes de Lescar, Poey de Lescar, Gan, Gelos, Bizanos.
- ⇨ une implantation d'antenne sur Nay
- ⇨ 1 permanence hebdomadaire sur la commune de Bordes.

► *Une mission de Service Public*

La Mission Locale remplit une mission de Service Public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, définie aux articles L.5314-1 à 4 du Code du Travail.
Son rôle a été institutionnalisé en l'intégrant au SPE (Service Public de l'Emploi).
C'est donc un des acteurs clé au service des Politiques Publiques de l'emploi et de la formation, au bénéfice des jeunes des territoires de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

► *Le public*

La Mission Locale s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans non révolus, non scolarisés et sans emploi résidant sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

► *Un repositionnement stratégique de la Mission Locale*

Au vu de l'évolution des besoins du public, des attentes de nos instances de financement et des orientations du Conseil d'Administration visant à réaffirmer notre position d'acteur du Service Public de l'Emploi, nous avons décidé un recentrage prioritaire des interventions de la Mission Locale de Pau, sur l'accès à la formation professionnelle et la mise en emploi des jeunes que nous accompagnons.

► *Les principaux objectifs*

Lutter contre l'exclusion des jeunes en leur proposant :

- ✓ un accompagnement à la définition de leur projet professionnel, un accès à une formation professionnelle, une recherche active d'emploi, une intégration dans l'entreprise.
- ✓ une information sur la prévention santé, l'accès aux soins, l'accès à hébergement ou un logement autonome.

➤ *L'offre de prestations de la Mission Locale*

- ⇨ L'accueil, l'information et l'orientation.
- ⇨ L'aide aux choix professionnels.
- ⇨ La découverte du monde professionnel.
- ⇨ L'aide au choix d'une formation.
- ⇨ La prescription sur des actions de formations.
- ⇨ L'appui à la recherche d'un emploi, d'un contrat d'alternance.
- ⇨ La relation avec les entreprises (prospecter des offres d'emplois, mettre à disposition les offres, faciliter le recrutement par les entreprises, accompagner l'intégration en entreprise).
- ⇨ L'accompagnement à l'ouverture des droits sociaux.
- ⇨ La prévention santé à travers le bilan de santé de la CPAM.
- ⇨ L'information sur l'accès au logement.
- ⇨ L'aide à la mobilité.
- ⇨ L'aide financière visant à soutenir le projet mis en oeuvre (Fonds d'Aide aux Jeunes).

➤ *L'organisation du Service*

L'organisation de la Mission Locale s'articule et se structure autour de 4 pôles transversaux.

- **Le pôle Administration** composé de la direction, de la comptabilité et du personnel administratif.
- **Le pôle Accueil et Accompagnement** constitué des Chargés d'accueil et des Conseillers généralistes d'insertion socioprofessionnelle qui ont pour mission d'accueillir et d'assurer l'accompagnement personnalisé des jeunes qui se présentent au service.
- **Le pôle Supports et Ressources** en charge des actions de promotion de l'accès à la formation, à l'emploi en lien avec le réseau d'entreprises et le suivi des jeunes en contrat aidé (Emploi d'Avenir).
- **Le pôle Garantie Jeunes** constitué de professionnels dédiés à la mise en œuvre de ce dispositif piloté par les services de l'Etat.

➤ *Articulation de l'intervention*

Une amélioration a été portée sur la réactivité de la Mission Locale au niveau du premier accueil. En plus de la Chargée d'Accueil, un Conseiller assure tous les jours une permanence sans rendez-vous (9h-12h / 14h-17h) afin d'apporter les premiers éléments de réponse aux jeunes qui se présentent spontanément ou qui prennent contact par téléphone.

L'intervention des Conseillers se concentre désormais sur l'activation des moyens ou des mesures visant à élaborer avec le jeune, un projet d'insertion professionnelle durable à travers notamment le PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie).

Ce dispositif constitue le socle de base du processus d'accompagnement personnalisé proposé par la Mission Locale.

Sa mise en œuvre implique la formalisation des étapes de parcours : élaboration d'un diagnostic sur la situation du jeune, des objectifs à définir conjointement, un plan d'action à mettre en œuvre, un échéancier de réalisation à tenir, une évaluation des résultats obtenus.

Cette démarche est contractualisée entre le Conseiller et le jeune et peut s'accompagner du versement d'une allocation mensuelle perçue par le jeune au regard de sa situation économique et de son implication à réussir son projet.

Le Conseiller dispose en interne et en externe d'un ensemble de supports qu'il peut mobiliser en faveur du jeune et de son projet :

- mise en relation avec l'Espace Métiers Aquitaine pour un soutien dans la recherche ou la découverte d'un métier ;

- prescription sur les actions prioritaires de formations pilotées par la Région ;
- orientation sur l'Espace Emploi pour la recherche active d'un terrain de stage, d'une PMSMP ;
- positionnement sur la Garantie Jeunes pour un accompagnement intensif vers l'accès à l'emploi ;
- prescription sur le réseau de parrainage pour un coaching dans le cadre de la recherche d'un emploi.
- recours au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un secours financier.

Concernant les jeunes dits en « difficultés multiples » à savoir en grande difficulté sociale et / ou sous-main de justice, ils sont pris en charge par un Conseiller Référent Justice de la Mission Locale.
Il assure le lien avec les établissements et services de justice ou de l'ASE.
Il tient une permanence d'accueil hebdomadaire le jeudi après-midi au sein de la Maison d'Arrêt de Pau, pour les jeunes incarcérés afin de commencer à préparer avec eux un projet à l'issue de leur peine.

► *Indicateurs d'évaluation de l'activité et des résultats (indicateurs non exhaustifs)*

- Nombre de jeunes accueillis à l'année par la Mission Locale ;
- Demandes et besoins des jeunes recensés : Formation / Emploi / Autres ;
- Problématiques repérées ;
- Nombre de jeunes ayant adhéré à la proposition d'accompagnement personnalisé de la MLJ ;
- Nombre de jeunes prescrits sur le PACEA / Garantie Jeunes / Parrainage / Formation / autres actions ;
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une expérience de travail en entreprise : stage / PMSMP/ CDD ou CDI ;
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une action de formation : qualifiante / non qualifiante.

1. TYPOLOGIE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION LOCALE

► Le profil du public

Nous observons deux types de profils :

- ⇨ Des jeunes en grande difficulté sociale et / ou sous-main de justice nécessitant une prise en charge multiple et coordonnée, dont l'accompagnement vers l'emploi ou la qualification professionnelle exige une étroite collaboration et une articulation avec les Services de l'ASE et de la PJJ.
- ⇨ Des jeunes ayant des potentialités et des compétences mais qui rencontrent des difficultés sociales mineures ou passagères. Par exemple des lycéens ou étudiants en situation de décrochage scolaire, en interrogation sur leur projet, en quête d'information, d'orientation professionnelle, d'un soutien ponctuel sans nécessairement avoir besoin d'un accompagnement au long cours.

► Les principales caractéristiques des jeunes accueillis en 2017

On observe un équilibre entre le nombre de jeunes (filles 47,6% / garçons 52,4%) accueillis. La moitié des jeunes ont un âge qui se situe entre 18 ans – 21 ans.

Le niveau de formation est hétérogène :

- 6% sont titulaires d'un BAC+2
- 26% ont obtenu leur BAC
- 19% possèdent un CAP.

Concernant l'habitat, la moitié des jeunes 46% vivent chez leurs parents; 26% en logement autonome.

On note que 9% des jeunes accueillis résident en quartier prioritaire de la ville ou en territoire de veille sociale.

Sur le plan de la mobilité, plus de la moitié des jeunes 52% utilisent les transports en commun; 28% sont titulaires d'un moyen autonome de transport (voiture, moto).

Concernant l'emploi et la formation, 29% des jeunes ont eu une expérience professionnelle au cours de l'année ; 16% ont intégré un parcours de formation.

▶Tableau récapitulatif des caractéristiques observées en 2017

	nombre	%
Sexe		
Femmes	**1408**	47,6%
Hommes	**1548**	52,4%
Age au premier accueil		
16 ou 17 ans	**271**	9,2%
18 à 21 ans	**1474**	49,8%
22 ans et plus	**1211**	41,0%
Niveau de formation*		
Niveau III et plus	**178**	6,0%
Niveau IV diplômés	**782**	26,5%
Niveau IV non diplômés ou validé V	**241**	8,1%
Niveau V diplômés V	**561**	19,0%
Niveau V non diplômés	**423**	14,3%
Niveau V bis	**339**	11,5%
Niveau VI	**432**	14,6%
Nationalité		
France	**2635**	89,1%
Hors Union Européenne	**221**	7,5%
Union Européenne	**100**	3,4%
Situation familiale		
Célibataire	**2661**	90,1%
Marié(e), Pacs, Vie maritale	**281**	9,5%
Divorcé(e), Séparé(e), Veuf(ve)	**13**	0,4%
Enfants		
Au moins un enfant à charge	**188**	6,4%
Hébergement		
Chez les parents	**1355**	45,8%
Logement autonome	**866**	29,3%
Chez un membre de la famille	**281**	9,5%
Chez des amis	**182**	6,2%
En foyer, CHRS, hôtel	**162**	5,5%
Sans hébergement, héb. nomade, autres	**110**	3,7%
Zone d'habitation		
QPV (Quartier prioritaire politique de la ville)	**265**	9,0%
ZRR (Zone de revitalisation rurale)	**5**	0,2%
Mobilité (moyen de locomotion)		
Auto ou moto	**820**	27,7%
- dont ayant le permis B	**1130**	38,2%
Transport en commun	**1554**	52,6%
Vélo, cyclo	**342**	11,6%
Aucun moyen de transport	**239**	8,1%
- dont sans permis	**1271**	43,0%
- dont mobilité réduite (Quartier, ville ou canton)	**2307**	78,1%

Autres données		
Bénéficiaire RSA	**117**	4,0%
Reconnaissance Travailleur Handicapé	**136**	4,6%

Nombre de jeunes ayant eu une situation d'emploi ou d'alternance	**849**	28,7%
Nombre de jeunes ayant eu une situation de formation	**466**	15,8%

Niveau III+ : à partir de diplôme de Bac+2 (DUT BTS) obtenu

Niveau IV : diplômés IV : Baccalauréat obtenu

Niveau IV : validé V : classes de terminales sans Baccalauréat obtenu mais un diplôme de niveau V a été validé

Niveau IV : non diplômés ou autre : classes de terminales sans Baccalauréat obtenu ni diplôme de niveau V

Niveau V : validé V : CAP validé

Niveau V : non diplômés autre : CAP non validé, classes de seconde ou de première

Niveau V bis : classes de 3° (avec ou sans diplôme du brevet), 1° année d'un CAP en deux ans

Niveau VI : classes de 4° ou en dessous, Certificat de formation Générale

2. L'ACCUEIL

▶Les primo-accueils

1 206 jeunes ont été accueillis pour la première fois.

	2017	2016	Evolution
Nombre de jeunes en 1er accueil	1206	1361	-11.1%

Evolution du 1er accueil de 2014 à 2017

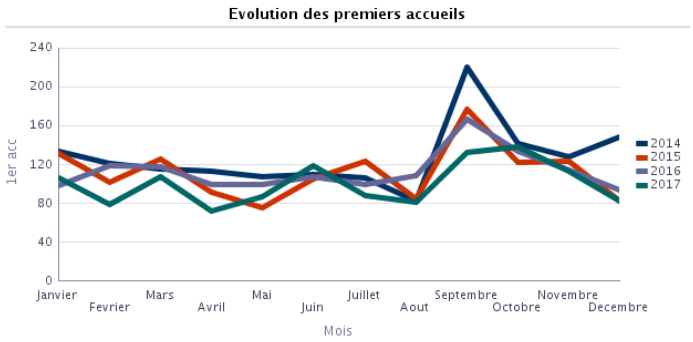

Nous constatons une baisse du nombre de jeunes en premier accueil de -11%.

C'est un phénomène général d'érosion observé depuis ces trois dernières années sur la Région Nouvelle Aquitaine (-6%) et sur le Département des Pyrénées Atlantiques (-8%).

Pour contenir cette érosion nous avons mis en place :

- un accueil immédiat sans rendez-vous, par un Conseiller de permanence,
- des actions d'informations en direction de nos potentiels usagers,
- une démarche de communication auprès de nos partenaires prescripteurs,
- la médiatisation de nos actions phares ou évènementiels en direction de la population.

▶Les jeunes en contact et accompagnés

3 956 jeunes ont été en contact avec la Mission Locale dont 2 956 inscrits dans un parcours d'accompagnement personnalisé.

La Mission Locale garantit un accueil physique et téléphonique à tout public en recherche d'informations sur l'emploi, la formation, l'orientation, la santé, la mobilité, le logement concernant les jeunes de 16 à 25 ans.
Elle est amenée dans ce cadre à entrer en contact avec les jeunes de son territoire ou leurs familles.

La mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement personnalisé au long court offre de meilleures possibilités de réussite du projet d'insertion du jeune.

Ce parcours repose pour partie sur la confiance réciproque entre le jeune et son conseiller, l'implication du professionnel, l'investissement du jeune.

Le processus d'accompagnement se traduit par un état des lieux de la situation du jeune établi ensemble, les actions à mener en priorité par l'un et par l'autre, des bilans à instaurer régulièrement pour suivre l'avancée du projet.

Principales demandes exprimées par les jeunes accueillis

L'emploi est de loin, la principale demande exprimée par les jeunes qui s'adressent à la Mission Locale. Ceci confirme le repérage de ce Service comme un acteur de l'insertion professionnelle.
Il en est de même pour la formation qui peut constituer une étape importante pour favoriser l'entrée en emploi.
L'emploi demeure, pour un grand nombre de jeunes, le principal levier d'insertion sociale qui contribue à l'estime de soi, garantit un revenu, permet d'accéder à un logement autonome, favorise les liens sociaux.
Bien entendu, certaines problématiques comme la santé psychique, les addictions, l'errance, le logement peuvent freiner l'insertion professionnelle ; le Conseiller va s'attacher, avec le jeune à travailler sur les moyens de lever ces obstacles.

- **62% => 2 258** jeunes concernés par l'accès à l'emploi
- **33% => 1 097** jeunes concernés par une demande de formation
- **47% => 1 209** jeunes concernés par l'étayage de leur projet d'insertion professionnelle

Demande exprimées par les jeunes accueillis	2017		2016	
	Nb demandes du jeune	Nb jeunes	Nb demandes du jeune	Nb jeunes
Autre formation	**260**	**286**	332	305
Contrat en alternance	262	264	363	311
Emploi	**7042**	**1635**	3796	2258
Formation qualifiante	**586**	**630**	879	792
Logement	345	374	493	470
Projet professionnel	**1585**	**1344**	1499	1209
Santé	894	615	1528	880
Situation annexe	271	291	263	249
Vie Sociale	941	448	1257	593

Propositions en réponse aux principales demandes exprimées

74% => 2 207 jeunes se sont vus proposer une réponse en matière d'accès à l'emploi à travers la communication d'offres d'emploi, une mise en relation directe avec un employeur, avec une agence d'intérim.

46% => 1 373 jeunes ont eu une réponse en matière de formation professionnelle à travers une mise en relation avec l'Espace Métiers Aquitaine, les Centres de Formation d'Apprentis, une participation au « *zoom métiers* » ou « *coup de projecteur* », une prescription sur les actions du Programme Régional de Formation.

73% => 2 185 jeunes accompagnés dans l'étayage de leur projet d'insertion professionnelle à travers une enquête métier, une période de mise en situation en milieu professionnel, une prescription sur un atelier d'orientation, une mise en relation avec le réseau de parrainage.

	2017				2016			
	Nbre d'actes de propositions	%	jeunes concernés	%	Nbre d'actes de propositions	Nbre jeunes avec proposition	% Nbre propositions	Nbre jeunes avec propositions
Accès à l'emploi	13 618	41.8%	2207	73,7%	17657	3000	47,4%	84,0%
Citoyenneté	3 899	12%	831	27,8%	2014	671	5,4%	18,8%
Formation	3 500	10.8%	1373	45,9%	5292	1810	14,2%	50,7%
Logement	1 026	3.2%	474	15,8%	1664	622	4,5%	17,4%
Loisirs, sport, culture	71	0.2%	63	2,10%	215	157	0,6%	4,4%
Projet professionnel	8 014	24.6%	2185	73%	6819	2068	18,3%	57,9%
Santé	2 415	7.4%	906	30,3%	3556	1201	9,6%	33,6%
Total général	32 555	100%	2956	100,00%	37217	3571	100,0%	100,0%

▶La mise en emploi et l'accès à la formation

83% des contrats de travail signés en 2017 sont des CDD.

Le nombre de jeunes en contrat de travail a baissé de 25%.

L'accès à la formation baisse aussi de 3%.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces baisses de contrats notamment la fin des Contrats d'Avenir au mois de juin, les offres d'emplois de plus en plus exigeantes (formation et expériences requises).
Nous avons observé une nette amélioration au cours du dernier trimestre à la faveur de nombreux recrutements opérés dans le secteur de la restauration rapide ; la tendance générale semble être favorable à la reprise économique sur notre territoire.

		2017		2016	
Catégorie	**Type de contrat**	**Nbre de situations**	**Nbre de jeunes**	Nbre de situations	Nbre de jeunes
Contrat en Alternance	Apprentissage - Professionnalisation	**105**	**104**	110	109
Emploi	CDD	**974**	**742**	1162	815
	CDI	**195**	**190**	256	246
Total Emploi		**1 169**	**794**	1418	996
Formation	Autres	**15**	**14**	44	39
	Adaptation	**87**	**81**	82	80
	Mobilisation	**192**	**187**	191	182
	Pré-qualification	**42**	**40**	45	43
	Qualification	**195**	**189**	185	180
Total Formation		**531**	**472**	547	485
Total Immersion en entreprise	PMSMP - Autres stages - Service Civique	**451**	**353**	294	242

Ces emplois se situent principalement dans 5 secteurs d'activité :

Hôtellerie et Restauration	18%
Commerce, Vente, Grande Distribution	17%
Service à la Personne, Collectivité	13%
Transport, Logistique	11%
Construction, Bâtiment et Travaux Publics	6%

3. LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

▶Le CEP : Conseil en Evolution Professionnelle

Le Conseil en Evolution Professionnelle est un dispositif d'accompagnement et de sécurisation du parcours professionnel qui s'adresse aux jeunes suivis par la Mission Locale.
Sa mise en place se fait progressivement depuis mai 2016.
Il est proposé par le Conseiller de la Mission Locale à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion professionnelle, reprise ou création d'activité...).

1 082 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

▶Le PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

Ce dispositif est une délégation d'accompagnement de Pôle Emploi confiée à la Mission Locale.

Il s'adresse particulièrement aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et pour lesquels il est indispensable de travailler au préalable à la levée des freins sociaux et environnementaux (mobilité, logement, relations aux autres et aux institutions, problèmes judiciaires, formation. . . .) qui peuvent constituer un réel handicap pour l'accès à l'emploi.

Les jeunes reçus ont, pour une grande majorité une solution d'hébergement : 93.8 % sont logés de façon autonome ou dans leur famille ou parents ou chez des amis. L'hébergement est plus stabilisé qu'en 2016 avec une variation de + 12.21 %.

46.9 % d'entre eux sont titulaires d'un permis soit 10.66 % de jeunes de plus qu'en 2016.

466 jeunes ont été intégrés au PPAE pour un objectif fixé à 477, soit 97% de réalisation.

Les jeunes mineurs représentent 4.81% du public suivi.

256 contrats de travail on été signés au bénéfice de 166 jeunes.
La mise en emploi semble avoir été plus difficile pour le public accueilli par rapport à 2016 où 215 jeunes avaient décroché un contrat de travail.

88 jeunes ont suivi une formation pré-qualifiante et/ou qualifiante dans le cadre de cette action.

Taux de prescriptions par les Agences de Pôle-Emploi

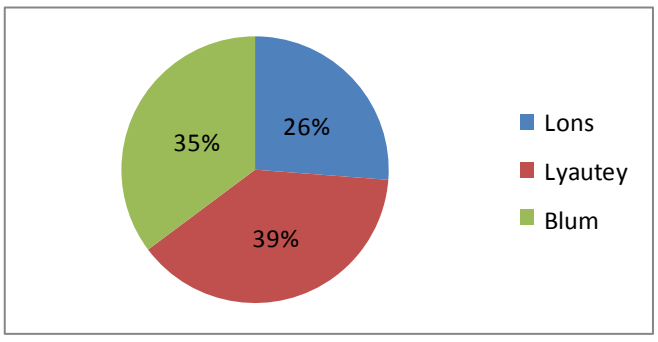

▶Les EAV : Emplois d'Avenir

Créé en 2012, l'Emploi d'Avenir avait pour ambition d'offrir une première expérience professionnelle aux jeunes, peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi.
Ce sont des contrats à durée déterminée ou indéterminée dans des secteurs de métiers à **forte utilité sociale ou environnementale** ou alors fortement créateurs d'emploi, afin d'offrir aux jeunes des perspectives de recrutement sur le long terme.

La mise en œuvre de ce contrat implique des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et la Mission Locale en tant que relais d'accompagnement socioprofessionnel.

82 contrats ont été signés pour un objectif fixé à 62, soit un taux de réalisation de 132%.

Sur les 82 contrats signés : 46 étaient des renouvellements de contrats et 36 des nouveaux contrats.

L'Etat a mis fin à la signature de nouveaux contrats à compter du 1er juillet 2017.

Contrats signés en 2017	Nombre
CDD	76
CDI	6
Total	**82**

Secteur Public & Associatif	**74**	**90%**
Secteur marchand	**8**	**10%**

Au total, 546 jeunes ont bénéficié d'un Emploi d'Avenir depuis leur création en 2012.

A l'issue de 36 mois de contrat, la moitié des jeunes (50,3%) a vu son contrat de travail pérennisé au sein de l'entreprise qui l'employait ou chez un autre employeur.

Les Emplois d'Avenir ont été un tremplin pour un grand nombre de jeunes de par : la durée, la formation intégrée, un réel statut de salarié, la volonté des employeurs d'une pérennisation des recrus.

▶L'IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Ce dispositif financé par le Fonds Social Européen a démarré le 4 janvier 2016 autour d'une équipe dédiée au projet. Il cible les jeunes NEET (Not in Education or Employment or Training), prioritairement de niveau scolaire V et infra V.
L'objectif quantitatif initial était de 465 jeunes sur la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2017.
Le démarrage du dispositif de la Garantie Jeunes fin février 2017 nous a amenés en accord avec la DIRECCTE, à mettre fin à cette action le 30 juin 2017.

240 jeunes ont été accueillis sur la durée du dispositif.

65% du public à dominante masculine.

60 % des jeunes âgés de 18 à 21 ans.

68 % est dans la cible attendue à savoir des jeunes de niveau V et infra V.

Le cahier des charges du dispositif ne prévoyait pas d'objectifs de réalisation. Néanmoins, les ateliers proposés concourraient à travailler autour de l'emploi.

70 jeunes ont quitté le dispositif avec une sortie positive (emploi durable ou non durable ou formation qualifiante) soit 29 % des jeunes entrés.

52 jeunes ont suivi le dispositif jusqu'à son terme.

128 jeunes ont quitté le dispositif pendant l'année de leur contrat d'engagement dont

64 pour abandon,

29 pour déménagement,

35 pour réorientation vers un autre dispositif.

▶La Garantie Jeunes

Depuis le 1er janvier 2017, la Garantie Jeunes est un dispositif d'insertion professionnelle étendu à l'ensemble du territoire français.
Sa mise en œuvre est confiée aux Missions Locales et nous l'avons démarré le 27 février 2017 avec un 1er groupe de 16 jeunes.

Accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, n'étant ni en emploi, ni en formation, ni en stage et en situation de vulnérabilité sociale et économique. Ce programme intensif d'accompagnement vers l'emploi et la formation enchaîne une période d'accompagnement personnalisé à l'issue d'une phase d'actions en collectif d'un mois.
En contrepartie de son investissement, le jeune engagé dans ce dispositif perçoit une allocation mensuelle de 480 € pendant 12 mois.

Ce dispositif marque une innovation dans un accompagnement professionnel et social spécifique : les jeunes sont accueillis, à leur entrée dans le dispositif, par une phase d'accompagnement collectif de 4 semaines. L'originalité de la Garantie Jeunes réside dans les modalités d'accompagnement qui consistent à intégrer l'entreprise au cœur de l'accompagnement comme autant de rencontres et d'apprentissage mutuels afin de sortir de la spirale de l'échec.

• Bilan de l'action

14 groupes de jeunes ont été constitués.

205 jeunes ont intégré le dispositif pour un objectif de 251, soit un taux de réalisation de 82%.

En majorité des garçons, avec une moyenne d'âge de 21 ans.

71 % des jeunes sont de niveau V et infra V.

41 % vivent chez leurs parents.

14 % sont en logement autonome.

13 % sont logés en foyers ou en hébergement nomade.

186 jeunes étaient toujours présents dans le dispositif au 31/12/2017.

Les sorties prématurées correspondent à des déménagements, des exclusions pour manque d'investissement ou pour raisons de santé, des entrées dans le RSA.

Au fil de l'accompagnement, nous constatons une amélioration des situations personnelles grâce au versement de l'allocation mensuelle, une prise de conscience des attentes des entreprises en terme de savoir-être et de savoir-faire.

Les finalités du dispositif sont d'accompagner les jeunes à réaliser au fil des mois au moins 80 jours en entreprise (stages ou emplois) ou sortir du dispositif à la date anniversaire en étant en emploi ou en formation qualifiante.

Aussi, la co-construction du parcours a donné les résultats suivants.

	Nombre de contrats
Emploi CDD	72
Emploi CDD Intérim	44
Emploi CDI	10
Emploi Contrat Alternance (contrat d'apprentissage - contrat de professionnalisation)	6
TOTAL EMPLOI	**132**
PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	160
Formation	23

▶Le Réseau de Parrainage

Le parrainage est une activité associée de manière transversale, en lien direct avec les différents services d'accompagnement de la Mission Locale.

Ce réseau est conçu comme un outil permettant aux jeunes de mieux se positionner face au monde du travail.

C'est un mode d'accompagnement des jeunes privilégiant une approche très technique et ancrée dans le monde professionnel en complémentarité de l'accompagnement plus généraliste des conseillers.

Les parrains et marraines qui sont au nombre d'une vingtaine, sont des bénévoles issus pour la plus part du monde de l'entreprise, occupant ou ayant occupé des postes à responsabilité étant ou ayant été amenés à recruter du personnel.

Ils sont de ce fait compétents pour apporter un éclairage très concret sur la connaissance de l'entreprise, ses codes, ses modes de recrutement, ce qu'un « patron » attend d'un collaborateur, la connaissance des métiers, le droit du travail, des méthodes de recherche d'emploi, de ciblage d'entreprises, un entraînement aux entretiens téléphoniques ou physiques, et une ouverture de réseau.

Nous avions pour objectif, en 2017, d'accompagner 70 filleuls dans ce dispositif dont 20 issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Nous sommes confrontés à la difficulté de mobiliser les jeunes des quartiers prioritaires de la ville sur cette action. Il semble exister une forme « d'impatience » de résultats rapides et concrets ; le parrainage ne répond pas à cet objectif.

⇨ **68 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement dont :**
- **56 nouvelles entrées,**
- **11 résidant en quartiers prioritaires de la ville.**

Situation des filleuls à leur sortie du dispositif	Nombre de jeunes
En emploi	22
En formation	7
En situation de demandeur d'emploi	18
En abandon	10

4. LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION

Les projets et actions développés par la Mission Locale s'inscrivent dans le cadre des axes de travail du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre la Mission Locale et le Conseil Régional.

► Aider et soutenir une éducation aux choix professionnels

Nous disposons pour ce faire, de plusieurs leviers d'actions co-construites avec le jeune :

- la passation de tests d'orientation via un logiciel référencé,
- la réalisation d'enquêtes métiers,
- la recherche d'informations sur les formations et les critères de financement,
- la prescription sur des ateliers d'orientation,
- la mise en situation professionnelle en entreprise permettant de découvrir des métiers ou de valider le projet professionnel,
- les visites d'entreprises locales,
- l'organisation d'évènements à impact médiatique « *Coups de Projecteur* » « *Zoom Métiers* ».

⇨ **183 personnes ont bénéficié d'un atelier d'orientation**

⇨ **301 jeunes ont bénéficié d'un passage en entreprise pour 367 conventions PMSMP**

⇨ **3 visites collectives en entreprises ont été effectuées :**

- métiers de la sécurité : 5 jeunes,
- métiers de l'agriculture : 10 jeunes,
- métiers de l'informatique : 7 jeunes.

⇨ **4 « *Coups de projecteur* » sur les métiers :**

- du sanitaire et du social,
- du sport et de l'animation,
- du transport et de la logistique,
- de l'efficacité énergétique.

⇨ **7 « *Zoom Métiers* » sur les métiers :**

- de l'agriculture et de l'agro-alimentaire,
- du numérique,
- des carrières et matériaux de construction,
- des transports de marchandises et de la logistique,
- du déménagement,
- du bâtiment et des travaux publics.

Les ateliers « *Coups de projecteur* » ou « *Zooms Métiers* » ont été co-animés avec nos partenaires Entreprises et Organismes de Formation : ADEFA – CFPPA Montardon – AFEC – Sport Pyrénées Emploi – AFT – FAF TT- GRETA – AFPA – CESI – FCMB – FFB - UNICEM – IFRIA – THD Connect – APPOLO.

Les visites d'entreprises ou de plateaux techniques proposées aux participants lors des « *Coups de Projecteurs* » ou des « *Zoom Métiers* » ont eu lieu dans les entreprises suivantes :

Candia – BIP Info – Carrières Soubercaze – Sport performance Santé – Plateaux techniques du Greta (menuiserie aluminium) – Plateaux techniques de l'AFPA (isolation des bâtiments) – Plateaux techniques de la FCMB (menuiserie, charpente, carrelage, peinture) – Visite du chantier « *la Villa du Midi* » de la Béarnaise Habitat.

Pour consolider notre action sur l'aide aux choix professionnels nous avons signé en 2017, une Convention de partenariat avec PRO BTP afin de promouvoir les métiers du bâtiment et faire évoluer positivement les représentations que les jeunes peuvent avoir de ce secteur d'activité.

▶ Mobiliser l'offre de formation, sécuriser les parcours d'accès à la qualification

Notre connaissance ainsi que les synergies tissées avec les Organismes de Formation ont favorisé l'enchaînement des parcours et l'articulation entre les actions infra-qualifiantes et qualifiantes.

L'action de la Mission Locale s'est également portée sur les conditions et moyens matériels permettant de lever les éventuels obstacles, en vue de sécuriser le parcours de formation pour permettre au jeune de mener à bien son projet.

- ⇨ **670 jeunes ont participé à une réunion d'information collective,**
- ⇨ **801 jeunes ont été positionnés sur les actions du Programme Régional de Formation,**
- ⇨ **459 jeunes ont accédé à la formation.**
- ⇨ **24 demandes d'aides individuelles Région ont été instruites :**
  - 15 acceptées,
  - 6 refusées,
  - 3 irrecevables.

Malgré la mobilisation mise en œuvre, nous avons constaté en 2017, une baisse d'environ 3% des entrées en formation par rapport à 2016.

▶ Promouvoir l'alternance par l'apprentissage et la professionnalisation

Favoriser l'accès à l'apprentissage fait partie des priorités de la Mission Locale.
A ce titre, la Mission Locale participe à l'organisation et à la journée du Forum de l'Apprentissage mis en place par le Collectif des Centres de Formation des Apprentis ainsi qu'à la journée du Forum de l'Alternance qui constituent deux évènements importants.
Parallèlement, ses Conseillers mobilisent le dispositif « PRÉPA » au profit des jeunes en quête d'un contrat d'apprentissage.

La promotion de l'apprentissage est également assurée par la Mission Locale, en direction des employeurs (informations données sur les aides financières et allègements fiscaux, propositions de candidatures) ; les offres transmises par les CFA ou collectées par la Mission Locale sont diffusées aux jeunes.

- ⇨ **50 jeunes ont été positionnés par les Conseillers sur le dispositif « PRÉPA » :**
  - **34 ont été retenus,**
  - **12 non retenus,**
  - **4 avis non communiqués.**
- ⇨ **105 contrats en alternance ont été signés :**
  - **60 contrats d'apprentissage**
  - **45 contrats de professionnalisation.**

▶ L'EMA : Espace Métiers Aquitaine

L'Espace Métiers Aquitaine est un lieu ressources permettant un premier niveau d'accueil, d'information et d'orientation tout public : jeunes suivis ou pas par la Mission Locale, collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés en quête d'une reconversion professionnelle.

7 Thématiques complémentaires sont regroupées dans cet espace :

- ▶ Choisir un métier,
- ▶ Rechercher un emploi,
- ▶ Se former,
- ▶ Explorer pour mieux s'orienter,
- ▶ Créer son activité,
- ▶ Connaître ses droits,
- ▶ Lire la presse.

● **Evolution de l'activité**

978 personnes reçues sur le flux dans le cadre de l'EMA

202 personnes sur ateliers de recherches documentaires

4 « Coups de Projecteurs » ont été organisés

7 « Zoom métiers »

330 personnes étaient présentes sur les actions « *Coup de projecteur* » et « *Zoom Métiers* ».

▶ Le CPF : Compte Personnel de Formation

Une convention de partenariat signée avec le CIBC, a permis de mettre en place « *les Jeudis du CPA* », tous les quatrièmes jeudis de chaque mois, en soirée de 18h à 20h.

Cet atelier ouvert à tout public quel que soit le statut, permet de s'informer sur le CPF et de procéder à l'ouverture de son compte.

25 personnes ont bénéficié de cette prestation.

▶ Le Forum Jobs d'Eté

Cette manifestation a eu lieu le 12 avril au Palais Beaumont et elle est organisée depuis plus de 11 ans par la Mission Locale.

C'est un évènement qui a un écho médiatique important sur le territoire et vise à proposer aux jeunes de la Communauté d'Agglomération Paloise, des offres d'emplois saisonniers mais pas uniquement.

En amont, la Mission Locale organise un cycle d'ateliers CV et LM, ainsi que des simulations d'entretiens d'embauche afin de préparer et d'outiller les jeunes qui comptent y participer.

644 personnes étaient présentes au Forum dont 308 connues de la Mission Locale.

Cette journée est attendue par les jeunes palois (lycéens, étudiants, jeunes demandeurs d'emploi) et nous constatons que le nombre de participants s'accroît d'année en année. Il en est de même pour les entreprises partenaires ainsi que le nombre d'offres d'emplois.

19 entreprises étaient présentes dans le secteur : ● de l'Agriculture ● de l'Agroalimentaire ● du Service à la Personne ● du Nettoyage Industriel ● de la Restauration ● de l'Animation ● du Commerce ● de l'intérim.

550 offres d'emploi étaient à l'affichage dont :

308 offres proposées par les entreprises présentes sur le forum ou communiquées par les entreprises qui n'ont pas pu venir sur place.

5. LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'INSERTION SOCIALE

► RSP /RNC : Reprendre Sa Place & Réseau Nouvelle Chance

Ces deux dispositifs ne se différencient que par la durée de 6 mois d'accompagnement minimum en amont de l'entrée dans le RNC.

C'est un dispositif atypique d'accompagnement à forte impulsion éducative qui cible les jeunes en très grande difficulté sociale, en risque de marginalisation et / ou sous-main de justice, dont la situation nécessite une prise en charge multiple et coordonnée de l'ensemble des intervenants sociaux (Service d'Aide Sociale à l'Enfance, Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Ce type d'accompagnement se construit sur du long terme, en prenant en compte des phases de rupture et de remédiation.

L'accompagnement dans ce dispositif est mis en œuvre par le Conseiller Référent Justice de la Mission Locale.

95 jeunes au total ont été suivis dans ces dispositifs au cours de l'année :

- **70 dans le cadre du dispositif Reprendre Sa Place dont 52 nouvelles entrées**
- **25 jeunes dans le cadre du Réseau Nouvelle Chance dont 12 nouvelles entrées**

► Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est une dotation du Conseil départemental, dont la gestion est confiée à la Mission Locale, pour venir financièrement en aide aux jeunes en difficulté.

Les aides individuelles accordées sont destinées à soutenir un projet d'insertion sociale ou professionnelle du jeune et sont attribuées dans le cadre d'un accompagnement.

904 demandes d'aides ont été examinées dont

- **794 accordées**
- **77 rejetées**
- **33 différées.**

Le nombre de jeunes bénéficiaires d'une aide baisse légèrement de 3.27%.
459 jeunes ont perçu une aide (203 filles / 256 garçons).
Les jeunes hommes sont majoritaires et représentent 56% des demandeurs.
Le nombre de bénéficiaires était de 474 en 2016.
19% des jeunes aidés en 2017 avaient déjà bénéficié d'une aide du FAJ en 2016.
Ce chiffre demeure stable.

165 847€ d'aides financières ont été octroyées en 2017, soit 16 890€ de moins qu'en 2016.

Il convient cependant de souligner, que 62 710€ ont été versés à 380 jeunes au titre de l'allocation PACEA, soit un total cumulé de 228 557€ d'aides financières perçues.

Nombre d'aides accordées par jeunes

Nombre de demandes	1	2	3 à 4	5 à 6	7 à 9	9
Nombre de jeunes	290	92	56	16	4	1

Ces aides se répartissent comme suit :

Nature de l'aide	Montant	Evolution
Logement	2 270,55 €	↘
Vestiaire	1 398,70 €	↘
Subsistance	114 517,02 €	=
Mobilité	31 158,91 €	↘
Formation	14 390,17 €	↘
Emploi	150,00 €	↘
Autres	230,00 €	↘
MOYENNE DE LA SOMME ATTRIBUÉE PAR JEUNE : 361€		

Nous constatons une stabilité des aides à la subsistance pour la première fois depuis 3 ans.

Détail des aides à la mobilité	Montant accordé	Nombre de jeunes	%
Leçons de conduite	10 781€	26	35%
Code	8 272€	30	27%
Carburant	5 383€	36	17%
Réparation véhicule	21 83€	7	7%
Police d'assurance	1 804€	8	6%
Achat de véhicule	135€	2	0%
Billet SNCF	1 432€	16	5%
BSR	301€	1	1%
Bus	866€	45	3%
	31 158€	171	

Détail des aides à la formation	Montant	Nombre	%
Financement formation	8 917,5	19	62%
Achat matériel	2 416,92	10	17%
Inscription concours	1 534,76	8	11%
Aide aux repas	1 135	14	8%
Frais d'hébergement	265,99	2	2%
Autres	120	2	1%
Financement formation	8 917,5	19	62%

6. LA VIE ASSOCIATIVE & INSTITUTIONNELLE

► Réunions du Bureau & du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration composé d'élus des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des Organisations Syndicales de salariés, d'Organisations Syndicales patronales, des Chambres Consulaires, d'Associations assurent collégialement la gouvernance de la Mission Locale Pau Pyrénées.

En 2017, 4 réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu, 7 réunions du Bureau et une Assemblée Générale ordinaire.

La Mission Locale représentée par ses professionnels participe aux différents groupes de travail ou instances locales de concertation tels que :

- le plan réalité emploi initié par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées,
- le pacte territorial local d'insertion initié par le Conseil départemental,
- la cellule opérationnelle Béarn emploi mise en place par la Direccte,
- le Comité de Pilotage sur l'intégration des réfugiés mis en place par la Préfecture,
- la Plateforme de soutien et d'accompagnement aux décrocheurs mis en place par l'Inspection Académique.

► La formation et le développement des compétences des personnels

Les mutations socio-économiques, la transformation de notre environnement professionnel et l'évolution des politiques publiques nous conduisent à une adaptation permanente dans nos métiers et nos fonctions.
La formation du personnel demeure à cet égard, à la fois une de nos préoccupations, mais constitue également un levier d'action indispensable.
Cette ambition se traduit par la nécessité d'une adaptation du personnel au poste de travail, le perfectionnement des connaissances et savoirs, le développement des compétences au regard des nouvelles problématiques de la jeunesse.

En 2017 les heures de formation ont représenté un investissement total de 6 895€

▪ Le plan pluriannuel de formation

22 salariés ont participé à une formation ou plusieurs formations, dans le cadre du Programme Régional de Formations des Missions Locales de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce nombre était de 18 en 2016.

Les principaux thèmes de formations étaient centrés sur :

- les moyens d'optimiser l'accompagnement socio-professionnel des jeunes,
- les mobiliser dans leur parcours d'insertion,
- prévenir la souffrance au travail des salariés,
- la déontologie professionnelle.

▪ L'analyse des pratiques professionnelles (APP)

Une séance mensuelle d'Analyse des Pratiques Professionnelles animée par une Psychologue clinicienne, en direction des équipes de la Mission Locale est mise en place.
Elle vise à engager une réflexion à partir des pratiques professionnelles de chacun, les postures et à dégager une analyse afin de rechercher collectivement de nouvelles formes de réponses communes, des d'outils et moyens réutilisables pour chacun, la validation d'un repositionnement pertinent ou cohérent.

7. PERSPECTIVES & ORIENTATIONS

► Bilan des perspectives & orientations 2017

Ces actions découlent pour partie, des préconisations adoptées par le Conseil d'Administration de la Mission Locale, suite au rapport d'audit réalisé entre 2015 et 2016.

Actions prioritaires 2017	Actions réalisées
Le positionnement stratégique de la MLJ ***Le recentrage de la mission*** ▪ Engager l'écriture du Projet Associatif et stratégique de la MLJ qui encadrera les orientations et les perspectives d'évolutions opérationnelles sur les 5 ans à venir. ▪ Engager l'élaboration du Projet de Service de la MLJ en prenant en compte les préconisations de l'audit dans l'optique d'une amélioration de la qualité du service.	Les membres du bureau et le directeur, accompagnés dans cette démarche par le Cabinet EURIS ont entamé les travaux en octobre 2017. L'écriture du Projet Associatif a été réalisée. Le Projet Associatif a été présenté au Conseil d'Administration le 16 mai 2018 et approuvé. Ce Projet réaffirme la place de la Mission Locale en tant qu'acteur du Service Public de l'Emploi et précise sa vocation à agir auprès des jeunes sur l'accès à l'emploi et la formation professionnelle. Quant au Projet de Service son élaboration a été engagée au 1er trimestre 2018 et devrait s'achever en octobre prochain.
Préserver l'équilibre financier et négocier une stabilité des financements ▪ Constituer un comité technique des financeurs : Etat, Région, Conseil Départemental, Communauté d'agglomération afin de garantir des ressources pérennes à travers un conventionnement de dotation globale pluriannuelle de financement.	Une rencontre technique a eu lieu entre le directeur et les représentants des principaux financeurs (Etat, Région, Conseil Départemental, CDA). Hormis le représentant de l'Etat qui ne pouvait s'engager car dépendant des crédits nationaux alloués par l'Etat, les autres participants ont émis le vœu de maintenir à l'identique les moyens financiers octroyés l'année précédente.
Restructuration et réorganisation interne ▪ Réorganiser les services pour mieux répondre aux différents enjeux : rechercher l'efficience, optimiser et adapter les ressources humaines aux moyens budgétaires contraints.	Les missions et tâches ont été redéfinies et réaffectées suite à certaines suppressions de postes. La problématique du logement relève désormais de la compétence de l'ensemble des Conseillers généralistes, qui s'appuient sur les ressources partenariales (Habitat Jeunes, SIAO, Maison de l'Habitat, SOLIHA, Bailleurs Sociaux). Les jeunes concernés par un projet de création d'entreprise sont orientés vers les Chambres Consulaires et autres Structures spécialisées pour être accompagnés dans leurs démarches. Les jeunes ayant un besoin d'accompagnement psychologique sont mis en relation avec des partenaires tels que le Point Ecoute Jeunes, la Maison des Adolescents, le Centre Hospitalier des Pyrénées, Béarn Addictions. . . . . La Maintenance informatique est entièrement externalisée.
Organiser la mise en place des nouvelles politiques publiques d'inclusion sociale ▪ Le lancement de la Garantie Jeunes. ▪ La mise en œuvre du PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie).	La Garantie Jeunes : une équipe dédiée est affectée à l'accompagnement des jeunes investis dans ce programme. Le 1er groupe a démarré le 27 février 2017. 14 groupes de jeunes ont été constitués au cours de l'année soit au total 205 jeunes. Le PACEA : une mise en place qui s'est faite progressivement et qui va se généraliser à l'ensemble des jeunes accompagnés par la Mission Locale.
Infrastructure et logistique ▪ Organiser le transfert temporaire de l'activité dans de nouveaux locaux le temps des travaux de réhabilitation du Complexe de la République. ▪ Organiser le déménagement de l'antenne de Bénéjacq dans les nouveaux locaux situés dans le bâtiment principal de la Mairie de Nay.	Le déménagement dans nos nouveaux locaux est effectif depuis décembre 2017. Des locaux agréables fonctionnels qui contribuent à une meilleure qualité du service. Locaux mis à disposition par la Ville de Pau. Le déménagement de l'antenne s'est effectué en juillet 2017 dans des locaux parfaitement adaptés dans la ville centre du territoire et facilement accessible au public. Locaux mis à disposition par la CC Pays de Nay.

▶ Les perspectives & orientations 2018

▪ Au plan institutionnel

Ces actions s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre des préconisations du rapport d'audit approuvé par le Conseil d'Administration de la Mission Locale.

● **Parachever l'écriture du Projet de Service :**

- Mettre en œuvre les moyens d'appropriation par les équipes, notamment à travers des formations collectives internes (méthodologie et outils de l'accompagnement personnalisé, l'évaluation).

● **Elaborer un plan de communication :**

- Développer la communication externe sur les actions et dispositifs mis en place et les évènementiels.
- Rebâtir un site internet propre à la MLPP.
- Communiquer régulièrement sur les panneaux lumineux de la Ville.
- Organiser chaque année une journée porte ouverte de la MLPP.
- Equiper l'espace attente d'un écran de diffusion des informations sur la formation, les dispositifs d'accompagnement et les offres d'emploi.

▪ Au plan fonctionnel

La Mission Locale Pau-Pyrénées va poursuivre et accroître son action en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes.

- Mettre en œuvre toujours dans la recherche de l'efficacité et l'efficience, les dispositifs publics d'insertion socioprofessionnelle des jeunes : PACEA, Garantie Jeunes, PPAE.

- Renforcer nos partenariats avec notre réseau d'entreprise et l'étoffer.

- Renforcer la collaboration avec le réseau de parrainage : EGEE et PRO BTP.

- Etablir un partenariat avec l'Ecole de la 2ème Chance portée par le Conseil départemental et dont l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire prochaine.

- Rechercher des coopérations et des mutualisations avec d'autres acteurs de l'emploi comme le CFA du Bâtiment, l'Université des Métiers ;

- Mutualiser l'organisation d'évènements liés à l'emploi : exemple les jobs d'été avec la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.